

Extract of ch-cayenne.fr

<http://www.ch-cayenne.fr/Etablissement-d-hebergement-pour.html>

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et l'unité de soins de longue

Publication date: dimanche 14 mars 2010

Copyright © ch-cayenne.fr - Tous droits réservés

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Edmard LAMA de 70 lits et **l'unité de soins de longue durée (USLD)** de 30 lits sont situés dans l'enceinte du Centre Hospitalier Andrée ROSEMON de Cayenne.

Cette structuration est conforme à la signature des conventions tripartites avec les représentants de l'Agence Régionale de Santé de Guyane, du Conseil Général de Guyane et du Centre Hospitalier de Cayenne.

La capacité d'accueil du bâtiment est de 100 lits répartis sur trois niveaux :

- Au rez-de-chaussée 30 lits
- Au 1er étage 33 chambres de personnes dépendantes avec une capacité de 35 lits, dont 30 lits en Unité de Soins de Longue Durée.
- Au 2ème étage : 35 lits pour des résidents autonomes et/ou semi autonomes.

La structure accueille des résidents âgés d'au moins 60 ans, notamment lorsque le maintien à domicile n'est plus possible en raison de l'apparition de problèmes de santé et /ou du besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne.

L'EHPAD et L'USLD contribuent ainsi, de façon significative, à l'accompagnement de la personne âgée à travers le projet de vie qui **intègre les objectifs qui suivent** :

- Réaliser un accueil de qualité.
- Maintenir autant que faire se peut l'autonomie de la personne.
- Développer et entretenir les relations et favoriser l'implication de la famille.
- Promouvoir la qualité des soins, lutter contre la douleur et accompagner la fin de vie.
- L'engagement de l'établissement s'inscrit totalement dans la philosophie de la [charte de la personne âgée](#).

Conditions d'admission :

L'établissement héberge les personnes âgées de 60 ans, ou plus, seules, ou en couple, sans condition de ressources financières. L'admission en USLD relève d'une indication médicale appréciée par le médecin de la structure.

Procédures d'admission :

Il vous faut :

a. Télécharger [ici](#) ou retirer le dossier au secrétariat de l'EHPAD qui se compose :

- D'un dossier médical à faire remplir par le médecin traitant du futur résident.
- D'un dossier administratif à compléter par vous-même ou votre représentant.

Ce dossier correspond à la trame nationale valable pour les demandes d'admission dans tous les EHPAD.
Le secrétariat reçoit sur RDV au 05 94 28 72 70 du lundi au vendredi de 9h à 13h.

b. Établir un dossier social avec le concours d'une assistante sociale afin d'évaluer vos ressources pour une éventuelle demande d'aide financière. L'assistante sociale de la structure est un interlocuteur privilégié dans ce cadre.

c. Visiter l'établissement, dans la mesure du possible.

d. Déposer au secrétariat le dossier complet.

e. Accueillir à votre domicile l'assistante sociale accompagnée d'un soignant de l'EHPAD ou de l'USLD, pour une visite sociale et paramédicale.

Mode d'admission :

- La commission d'admission se réunit plusieurs fois par an, votre dossier est étudié lorsqu'il est complet à une des commissions.
- Le Directeur vous informe de la décision qui est retenue lors de la commission.
- La secrétaire vous contactera à votre domicile par courrier et /ou par téléphone.